

Bonjour,

Contribution au chapitre 2.2 point 3 La maîtrise exigeante des dépenses publiques est essentielle.

En fin de ce paragraphe p15, je souhaite ajouter la précision suivante:

Idéalement, pour permettre aux citoyens de surveiller la bonne affectation des budgets, il conviendrait d'encadrer la comptabilité publique en France par une norme comptable de toutes les administrations des pays de l'Union Européenne.

Il convient en priorité dans une logique comptable responsabilisante de faire prendre en compte par chaque administration et de décliner au niveau de chaque service de l'administration la prise en compte de l'ensemble des coûts sur leurs périmètres de responsabilités, incluant jusqu'à la quote-part de personnels retraités.

Il conviendrait que cette comptabilité soit construite de manière homogène entre toutes les administrations relevant de tous les ministères, et qu'elle soit construite de manière à ce qu'elle puisse avoir un sens, c'est-à-dire que les citoyens puissent enfin faire la comparaison des coûts et de l'efficacité des services rendus en toute transparence.

Gilles Balsan (section de Bourg-La-Reine 92).